



Municipalité  
Servion

Servion, le 18 mai 2026

**Au Conseil communal**  
1077 Servion

## **Préavis municipal n° 10-2026**

**Concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 216'000.- ttc en vue de financer :**

- **l'achat de véhicules pour le service de la Voirie**
- 

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Le parc à véhicules de notre Commune compte actuellement 2 tracteurs soit un Deutz Agrottron K430 Profiline DCR 125 CV (gros modèle) acquis en 2012 d'occasion selon préavis municipal n° 10-2012 et un Deutz 5100 TTV DT 98.5 CV (plus petit) acquis en 2016, selon préavis municipal n° 06-2015.

Le Deutz Agrottron K430 Profiline DCR 125 CV, âgé de 17 ans, manifeste de sérieux signes de fatigue et sa fiabilité devient de plus en plus aléatoire.

Aujourd'hui, de nouveaux bruits inquiètent au niveau des roulements arrière et la marche arrière fonctionne de manière aléatoire. En l'état, le véhicule est utilisé de manière limitée afin de ne pas le détériorer encore plus pour ne pas perdre toute sa valeur de reprise.

La Municipalité doit cependant se résoudre à le remplacer sans tarder si elle souhaite garantir un service de qualité afin de poursuivre dans de bonnes conditions les tâches inhérentes au service de voirie.

Ce nouveau véhicule serait utilisé notamment pour le déneigement, les travaux d'entretien des bordures des routes, la fauche et la taille avec l'épareuse ainsi que pour différents travaux nécessitant une certaine puissance. Les travaux avec l'épareuse sont également effectués sur les communes de Jorat-Mézières et Montpreveyres moyennant rétribution.

Pour se déterminer et choisir le bon modèle et les bonnes options, un cahier des charges a été établi par notre Chef de voirie et le Municipal en charge de la voirie, afin d'évaluer correctement nos besoins pour les années à venir. Ce document a permis de comparer les offres rentrées entre les marques en s'assurant que les différents véhicules comportent les mêmes configurations. Lors de l'appel d'offres, quatre entreprises ont été sélectionnées par la Municipalité et trois ont fourni des offres.

Concernant le tracteur Deutz 5100 TTV DT 98.5 CV, il sera vendu au profit d'un véhicule plus adapté aux besoins de la commune. Après analyse, il est constaté qu'aujourd'hui, nous n'avons plus l'utilité d'avoir deux véhicules de même type pour nos travaux de voirie, mais un besoin d'un véhicules plus polyvalent et multi-usage.

Le choix s'est porté sur un véhicule de type chargeurs à bras télescopiques Magni TH 3.5.9, équipé avec différents accessoires. Lors de la demande d'offres, trois entreprises ont été sélectionnées par la Municipalité et les trois ont répondu à cet appel.

Ce chargeur permettra d'effectuer une large gamme de tâches, telles que pousser et entasser les déchets verts, déplacer et lever différents objets et matériaux (palettes, machines, copeaux, matériaux de construction), réaliser des travaux en hauteur comme la pose des différentes décorations ainsi que de la taille ou de la réparation en toiture ainsi que des tâches inhérentes au service hivernal.

Les accessoires, déjà propriété de la commune, seront compatibles avec les nouveaux véhicules.

### **Présentation du parc véhicules actuels du service de la Voirie**

Deutz Agrottron K430 DCR 125 CV Transport, déneigement et salage	véhicule acquis en 2012 1ère mise en circulation en 2009
Deutz 5100 TTV DT 98.5 CV Transport, déneigement et salage	mise en circulation en 2016 1ère mise en circulation en 2016
Kubota STW 40 Tracteur de tonte avec plateau frontal Déneigement et salage	mise en circulation en 2018 1ère mise en circulation en 2018
Kubota ST 401 Tracteur de tonte avec plateau frontal Bac de ramassage Déneigement et salage	mise en circulation en 2020 1ère mise en circulation en 2020
Véhicule électrique Goupil Transports régionaux	mise en circulation en 2024 1ère mise en circulation en 2024
Véhicule électrique Goupil Transports régionaux	mise en circulation en 2025 1ère mise en circulation en 2025
Renault Kangou électrique Véhicule dédié pour la STEP, Réseau E.C et E.U	mise en circulation en 2026 1ère mise en circulation en 2016

### **Proposition de remplacement du tracteur Deutz Agrottron K430 DCR 125 CV**

Après avoir examiné les différentes offres reçues et pris en considération les besoins de notre Commune, le choix de la Municipalité s'est porté sur un tracteur, modèle Deutz 6135C TTV.

Le descriptif technique du véhicule et l'offre sont annexés au présent préavis et en font partie intégrante.

Malgré diverses recherches, il s'avère qu'un véhicule de cette taille et de cette puissance n'existe pas en version électrique.

Information sur le véhicule :

- Une longueur totale de 4.5 mètres pour une largeur hors tout de 2.42 mètres ;
- Moteur diesel, équipé d'un filtre à particules, d'une cylindrée de 3849 cm<sup>3</sup> développant 142.8 cv pour un couple de 572 Nm ;
- Transmission à variation continue.

Equipements complémentaires du véhicule :

- 1 x chargeur frontal Stoll FZ 41.2e.1 ;
- Adaptation de la lame à neige et de la saleuse ;
- Adaptation de l'épaveuse avec plaque de fixation métallique sur le châssis du véhicule ;

## **Proposition de remplacement du Deutz 5100 TTV DT 98.5 CV**

Après avoir examiné les différentes offres reçues et pris en considération les besoins de notre Commune, le choix de la Municipalité s'est porté sur un chargeur à bras télescopiques Magni TH 3.5.9.

Le descriptif technique du véhicule et l'offre sont annexés au présent préavis et en font partie intégrante.

Malgré diverses recherches, il s'avère qu'un véhicule de même type en version électrique existe. Mais celui-ci présente des inconvénients techniques et financiers.

Information sur le véhicule :

- Longueur totale de 4.3 mètres pour une largeur hors tout de 2.2 mètres et une hauteur de 1.99 mètre ;
- Moteur diesel, équipé d'un filtre à particules, d'une cylindrée de 2600 cm<sup>3</sup> développant 75.3 cv pour un couple de 260 Nm ;
- Longueur maximum de levage 8,9 mètres, déport maximum 6.1 mètres.

Equipements complémentaire du véhicule :

- 1 x benne type croco, largeur 2 mètres à fond plat ;
- 1x système de couplage rapide Magni Q-fit, équipé d'un système d'attache rapide Q-Fit innovant et automatique, reconnaissance automatique de l'accessoire installé ;
- Nacelle 250 kg, homologuée pour deux personnes, commande dans la nacelle ;
- Tablier porte-fourches flottantes standard 5 tonnes ;
- Fourches flottantes, capacité jusqu'à 5000 kg, 440 mm (min.) - 1.040 mm (max.), longueur 1,200 mm ;
- Godet avec lame soudée, pelle d'une capacité de 800 litres, largeur du godet 2100mm.

### **Délai de livraison**

Tracteur Deutz 6135C TTV : en stock

Chargeur à bras télescopique : 3 à 6 mois (sous réserve de modification éventuelle).

### **Prix**

Achat Tracteur Deutz 6135C TTV (sans rabais / escompte)	CHF 168'490.28	ttc
Rabais pour tracteur de démonstration	CHF - 12'419.28	ttc
Rabais supplémentaire	CHF - 3'071.-	ttc
Reprise Tracteur Deutz Agrotron K430 DCR 125 CV	CHF - 18'000.-	ttc
Reprise Tracteur Deutz 5100 TTV DT 98.5 CV	<u>CHF - 45'000.-</u>	<u>ttc</u>
Total reprises déduites	CHF 90'000.-	ttc

Chargeur à bras télescopiques Magni TH 3.5.9	CHF 116'000.-	ht
TVA 8.1 % (CHF 116'000.-)	<u>CHF 9'396.-</u>	
Total	CHF 125'396.-	ttc

**Montant total final** **CHF 215'396.-** **ttc**

### **Crédit - financement - amortissement**

**Montant du crédit :**

Pour permettre l'acquisition des véhicules et équipements complémentaires décrits plus avant, la Municipalité sollicite un crédit arrondi de CHF 216'000.- ttc.

### **Financement :**

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, ceci aux meilleures conditions du marché.

### **Amortissement comptable :**

L'amortissement proposé est fixé en application du nouvel article 17 al. 1 RCom et de son annexe 1, soit :

Biens meubles, machines, véhicules 4-10 ans (au cas par cas) :  
Décision municipale : **durée 10 ans**

Solde de l'amortissement calculé sur l'investissement net et comptabilisé par annuités égales selon durée mentionnée plus haut.

### **Charges d'exploitation :**

Ces nouvelles acquisitions remplacent des véhicules existants, il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis les intérêts et l'amortissement du crédit éventuel.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Servion**

- vu le préavis municipal n° 10-2026 du 18 mai 2026,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,


#### **dans sa séance du 24 juin 2026, décide**

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'achat de véhicules pour le service de la Voirie,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 216'000.- ttc,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Jérôme Oberson



  
Le Secrétaire  
Christophe Chaillet

Ce préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.

Municipaux responsables : M. Yves Boand, Municipal en charge de la Voirie  
M. Jérôme Oberson, en charge des finances et Syndic.

Annexes : Ment.



## EXPÉDITEUR

### AGRI ROMANDIE SA

Rue de la Cure 12  
1410 Thierrens - Schweiz

☎ 079 776 00 90

Fabien Spielmann

f.spielmann@agri-romandie.ch

## DESTINATAIRE

### Commune de Servion

Chemin du Clos-Joli 2  
1077 Servion

## DESTINATION

### Commune de Servion

Chemin du Clos-Joli 2  
1077 Servion (2226)

Offre détaillée selon conditions du cahier des charges du 13 mars 2026, validité de l'offre sous réserve de disponibilité, véhicule vendu par Christophe Deschenaux Sàrl 1675 Vauderens

12/06/2026

## Proposition - 20260612\_USR\_Agri Romandie SA\_7LW502\_6135CTTVSTAGEV\_0138

#	Montant	Code du produit	Nom du produit	Montant
---	---------	-----------------	----------------	---------

1	1 NR	7LW502	6135C TTV STAGE V	<b>125.215,20 CHF</b>
---	------	--------	-------------------	-----------------------

### Description

FARMotion 45 ULTRA. Moteur Stage V. Système de rampe commune. 4 cylindres. 3849 cm<sup>3</sup> de cylindrée. Turbo Intercooler. EGR (recirculation de gaz externe), DOC (Catalyseur d'oxydation diesel), FAP (Filtre à particules diesel), SCR (Réduction catalytique sélective). Régime nominal de 2200 tr/min. Puissance nominale (ECE R 120): 130 CV / 95,6 kW. Puissance maximale (ECE R 120) : 137 CV / 100,8 kW. Puissance maximale avec BOOST : 143 CV / 105 kW [CoC rated engine net power: 99,6 kW/CoC maximum engine net power: 105 kW]. 2 mémoires de régime moteur. Inverseur électrohydraulique. Engagement électrohydraulique de la prise de force. Coupe-batterie électronique dans la cabine.

> Position

**10.450,00 CHF**

### Description

Chargeur frontal Stoll FZ 41.29.1 Équipé avec suspension mécanique, 3eme fonction, Hydrofix d'accouplement au tracteur.

> Position

**6.000,00 CHF**

### Description

Bâti de chargeur frontal, commandé depuis le joystick d'origine, montage compris.

> Position

**1.400,00 CHF**

### Description

Equipement de 4 prises hydrauliques à l'avant

> Position

**1.200,00 CHF**

### Description

Adaptation de la lame à neige, commande de celle-ci via les commandes d'origine du tracteur. Commande de l'électrovanne par la prise 7 pôles

> Position

**5.000,00 CHF**

### Description

Forfait d'installation de l'éppareuse, installation du joystick dans la cabine du tracteur, installation des consoles d'accouplement

> Position

**1.600,00 CHF**

### Description

Forfait préparation, diesel, expertise, adaptations diverses

> Position

1.000,00 CHF

**Description**

Crochet à boule sur coulisse

> Position

4.000,00 CHF

**Description**

Imonitor 3, écran tactile

---

**Total** 155.865,20 CHF

---

**Total des impôts** 12.625,08 CHF

---

**Total** 168.490,28 CHF

---

**Rabais pour tracteur de démonstration et promotion sur stock** - 12.419,28 CHF

**Rabais supplémentaire selon discussion du 20.03.2026** - 3.071,00 CHF

**Reprise Deutz-Fahr 5100TTV, détails selon cahier des charges complété, en parfait état et avec tout son matériel** - 45.000,00 CHF

**Deutz-Fahr K430 détails selon cahier des charges complété, en parfait état mais avec problème de marche arrière qui sort, avec tout son matériel.** - 18.000,00 CHF

---

**Ensemble du document** 90.000,00 CHF

---

# DÉTAIL DE L'OFFRE

## DÉTAILS DU PRODUIT 1

### 6135C TTV STAGE V - Variant C



FARMotion 45 ULTRA. Moteur Stage V. Système de rampe commune. 4 cylindres. 3849 cm<sup>3</sup> de cylindrée. Turbo Intercooler. EGR (recirculation de gaz externe), DOC (Catalyseur d'oxydation diesel), FAP (Filtre à particules diesel), SCR (Réduction catalytique sélective). Régime nominal de 2200 tr/min. Puissance nominale (ECE R 120): 130 CV / 95,6 kW. Puissance maximale (ECE R 120) : 137 CV / 100,8 kW. Puissance maximale avec BOOST : 143 CV / 105 kW [CoC rated engine net power: 99,6 kW/CoC maximum engine net power: 105 kW]. 2 mémoires de régime moteur. Inverseur électrohydraulique. Engagement électrohydraulique de la prise de force. Coupe-batterie électronique dans la cabine.

## Caractéristiques générales

### Marché & Spécialisations

3-000	PACK STANDARD
CZ114	CARROSSERIE VERT DEUTZ-FAHR
GU102	SPECIALISATION MARCHE SUISSE
IF001	CALE DE ROUE
RW000	INSTALLATIONS ELECTRIQUES
TDN46	HOMOLOGUATION EUROPEENNE MOTHER REGULATION
TG015	DISQUE POUR LA LIMITATION DE VITESSE
TZ001	INSTRUCTIONS DE SECURITE
VC023	BATTERIE: 12V-100AH-650A
VW001	PRISE ELECTRIQUE POUR REMORQUE AVEC ABS
WG060	BOITE A OUTILS

### Transmission

CC101	ECHAPPEMENT LATERAL SUR MONTANT CABINE
CN027	FILTRE A AIR 9" AVEC EJECTEUR DE POUSSIÈRE
DX004	ENGAGEMENT ELECTROHYDRAULIQUE POUR 4 ROUES MOTRICES ET BLOCAGE DE DIFFERENTIEL AVANT / ARRIERE
EL001	PARK BRAKE HYDRAULIQUE
EM004	50 KM/H AU RÉGIME MOTEUR ÉCONOMIQUE, LIMITÉE 40 KM/H AU RÉGIME MOTEUR SUPER-ÉCONOMIQUE (PAR CONTRAINTES LÉGISLATIVES)
EP000	JOINTS D'ETANCHEITE ARBRES STANDARD
EQ002	INVERSEUR HYDRAULIQUE MAIN GAUCHE
EU273	TRANSMISSION À VARIATION CONTINUE. 3 STRATÉGIES DE CONDUITE (AUTO / MANUEL / PTO). RÉGULATEUR DE VITESSE. GESTION AUTOMATIQUE DES GAMMES NORMAL ET HEAVY DUTY. FONCTION "POWERZERO"
EV020	STAGE 5 - 4 CYL. (KF)
JC011	LEVIER D'INVERSEUR ELECTROHYDRAULIQUE AVEC "SENSECLUTCH" (REACTIVITE REGLABLE SELON 5 NIVEAUX)
RZ003	REGULATION ELECTRONIQUE DU MOTEUR (REI)
ST025	2 VERINS DE DIRECTION.
ZZ141	TECHNOLOGIE STAGE V

### Plate-Forme/Cabine/Carrosserie

AD004	COLONNE DE DIRECTION REGLABLE EN HAUTEUR ET INCLINAISON
AJ002	CEINTURE DE SECURITE
AK001	ESSUIE-GLACE ARRIERE

AL007	RETROVISEURS EXTERIEURS TELESCOPIQUES
AM170	CABINE INSONORISÉE TOPVISIONPRO 4 MONTANTS, ACCOUDOIR SATELLITE AVEC JOYSTICK MAXCOM. SYSTÈME DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE, COUPE-BATTERIE ÉLECTRONIQUE. CONSOLE DROITE AVEC COMMANDES DE DISTRIBUTEURS MÉCANIQUES. CONSOLE GAUCHE AVEC ESPACE DE RANGEMENT SUPÉRIEUR PLAT ET LEVIERS SÉLECTEURS DE PRISE DE FORCE ACTIONNÉS AVEC DES CÂBLES BOWDEN
AN000	SANS ACCESSOIRES DE CABINE
AO003	ACCOUDOIR SATELLITE AVEC JOYSTICK MAXCOM POUR LE CONTRÔLE DE : TRANSMISSION, ACCÉLÉRATEUR À MAIN, 2 DE MÉMOIRE DU RÉGIME MOTEUR, RELEVAGE ARRIÈRE, PRISE DE FORCE, COMFORTIP ET 2 BOUTONS PROGRAMMABLES
AP015	AFFICHAGE NUMÉRIQUE (KM/H)
AV045	TOIT DE CABINE CONFORME FOPS (SANS TRAPPE)
AZ001	APPUIE-TÊTE POUR SIÈGE
ER000	SANS ANTENNE GPS
ES012	MODULE DE TELEMETRIE CTM 4G. SIM "ALL-NET" EMBARQUE AVEC UTILISATION AUTOMATIQUE DU RESEAU MOBILE LE PLUS PUISSANT DISPONIBLE (UNIQUEMENT EN LIAISON AVEC LE FORFAIT DATA). LE CTM PERMET DIVERSES APPLICATIONS DISPONIBLES APRES L'ACHAT DE LA LICENCE : GESTION DE FLOTTE, AGRIROUTER, RTK NTRIP (UE/ÉTATS- UNIS/AUSTRALIE/NOUVELLE-ZELANDE/AUTRES MARCHES)
ET000	SANS PREDISPOSITION AUTOGUIDAGE
FT000	FILTRE DE CABINE STANDARD
KH000	SANS FRIGO
SJ001	VITRE ARRIERE OUVRANTE
VD002	FEUX AVANT ET ARRIÈRE FULL LED (FEUX DE POSITION, DE STOP ET DE DIRECTION)
VE006	PHARES AVANT POUR CIRCULATION A DROITE
VL000	SANS PHARES TRAVAIL AVANT
VP004	PHARES DE TRAVAIL AVANT SUR LE CAPOT
VX000	SANS PRISE ELECTRIQUE ISOBUS 11783
VY000	SANS ORDINATEUR DE BORD IMONITOR
ZA015	PACK DATA TRAFFIC 5 ANS POUR GESTION REMOTE SUPPORT & NTRIP (LE SIGNAL RTK DOIT ETRE ACHETE PAR UN FOURNISSEUR LOCAL) - MARCHES UE

### **Liens & Hitch**

BY005	COMMANDE EXTERIEURE ELECTRONIQUE DU RELEVAGE ARRIERE ET PRISE DE FORCE SUR LES GARDES BOUES
GC058	BRAS DE RELEVAGE ARRIERE AUTOMATIQUE CATEGORIE III N(WALTERSCHEID)
GD016	RELEVAGE ELECTRONIQUE
GE102	CHANDELLE DROITE REGLABLE AVEC POSITION FLOTTANTE
KX007	P.D.F. AVEC EMBOUTS DEMONTABLES
LE000	SANS P.d.F. PROPORTIONNELLE
LI010	P.d.F. ARRIERE: 540-540E-1000 tr/mn
YM094	CROCHET D'ATTELAGE ARRIERE AUTOMATIQUE (SUISSE)
YN000	SANS BARRE OSCILLANTE
YQ008	EHELLE D'ATTELAGE LONGUE SANS ACCESSOIRES(COCHER OBLIGATOIREMENT YS002 SAUERMANN POUR CET ATTELAGE)
YS002	CROCHET D'ATTELAGE SYSTEME SAUERMANN

### **Pneus**

RA111	JANTES ARRIERES ET AVANTS FIXES
WD040	EXTENSION GARDE-BOUE ARRIERE 260 MM (LARGEUR HORS TOUT 2200 MM)
WE003	GARDE-BOUES AVANT PIVOTANTS
ZE000	COURVERCLE DE MOYEU DE ROUE NEUTRE
tm050	PNEUMATIQUES FOURNIS PAR L'USINE

## Systemes Hydraulique/Pneumatique

GN000	SANS PRISES HYDRAULIQUES AVANT
GO001	RETOUR LIBRE HYDRAULIQUE ARRIERE
HD002	SYSTEME DE FREINAGE PNEUMATIQUE DE REMORQUE AVEC 2 SORTIES (MR)

## Equipements

00001	SANS PREDISPOSITION CHARGEUR
RD000	SANS MASSES DANS LES ROUES
YA000	SANS PORTE MASSES ET SANS MASSES AVANT

## Equipements standard

### Plate-Forme/Cabine/Carrosserie

AE469	SIEGE MAX-PROFESSIONAL (TISSU) (SUSPENSION PNEUMATIQUE, POSITION D'ASSISE REGLABLE, PORTE-DOCUMENTS, EXTENSION DU DOSSIER SUPERIEUR, SUPPORT LOMBAIRE MECANIQUE)
AQ025	AIR CONDITIONNE
SI011	PARE-BRISE AVANT FIXE

### Systemes Hydraulique/Pneumatique

GB426	CIRCUIT FERME "LOAD SENSING" AVEC POMPE A DEBIT VARIABLE (120 L/MN)
-------	---

## Equipements supplmentaires

### Marché & Spécialisations

TC005	MANUEL D'UTILISATION (FRANCAIS)	0,00	CHF
VT002	CIRCUIT ELECTRIQUE POUR BATTERIE AVEC POLE "+" POUR FONCTION JUMPSTART	190,00	CHF

### Transmission

CD002	FREIN MOTEUR HYDRAULIQUE (HEB)	1.130,00	CHF
CG132	RÉSERVOIR DE CARBURANT : 180 L / RÉSERVOIR ADBLUE : 13 L	150,00	CHF
IM003	VENTILATEUR DE REFROIDISSEMENT ELECTRONIQUE e EVISCO	410,00	CHF
NC059	PONT AVANT SUSPENDU + FREINAGE INDÉPENDANT ENTièrement HYDROSTATIQUE SUR LES 4 ROUES AVEC FREINS A DISQUE A BAIN D'HUILE ET VALVE DE FREIN LOGIQUE AVANT (LES FREINS AVANT SONT EXCLUS AVEC LES PEDALES DECOUPLEES)	5.700,00	CHF

### Plate-Forme/Cabine/Carrosserie

AE463	SIEGE MAX-PROFESSIONAL PLUS (TISSU) (SUSPENSION PNEUMATIQUE, REGLAGE AUTOMATIQUE DU POIDS, POSITION D'ASSISE REGLABLE, PORTE-DOCUMENTS, EXTENSION DU DOSSIER SUPERIEUR, SUPPORT LOMBAIRE PNEUMATIQUE, PIVOTEMENT DE 10°)	430,00	CHF
AF014	RADIO DAB AVEC MP3 / WMA / USB & SYSTEME BLUETOOTH	420,00	CHF
AG003	SIEGE PASSAGER AVEC CEINTURE DE SECURITE	430,00	CHF
AX001	TAPIS DE SOL EN CABINE	50,00	CHF
AY001	SUPPORT DE BOITIER POUR ORDINATEUR OU TERMINAL DE MACHINES	170,00	CHF
SS011	CABINE A SUSPENSION MECANIQUE	1.800,00	CHF

110,00 CHF

VF014	PREDISPOSITION POUR GYROPHARE + GYROPHARE	
VG013	4 PHARES DE TRAVAIL ARRIERE ET 4 AVANT A LED IV SUR LE TOIT DE CABINE	<b>920,00</b> CHF
VJ031	PRISE ELECTRIQUE 12V + PRISES USB + PRISE 7 BROCHES POUR OUTILS (ISO 11786)	<b>190,00</b> CHF
VQ001	PHARE SUPERIEUR SUR MONTANT	<b>280,00</b> CHF

### Liens & Hitch

FA191	RELEVAGE AVANT AVEC VERINS DOUBLE EFFET (CAPACITE 3.000 KG)	<b>3.530,00</b> CHF
FB006	RELEVAGE AVANT COMMANDE PAR UN DISTRIBUTEUR ÉLECTRO-HYDRAULIQUES	<b>720,00</b> CHF
GF002	TROISIEME POINT ARRIERE HYDRAULIQUE AUTOMATIQUE	<b>880,00</b> CHF
GT116	VERINS ADDITIONNELS - RELEVAGE ARRIERE 7 TONNES	<b>720,00</b> CHF
LF001	PDF AVANT : 1000 AVEC ENGAGEMENT ELECTROHYDRAULIQUE	<b>2.240,00</b> CHF
YE000	SANS CROCHET D'ATTELAGE AVANT	<b>-60,00</b> CHF
YG009	STABILISATEURS AUTOMATIQUES	<b>510,00</b> CHF

### Pneus

RF1584	PNEUMATIQUES: AVANT = 540/65R24, ARRIERE = 600/65R38	<b>2.130,00</b> CHF
--------	--	---------------------

### Systèmes Hydraulique/Pneumatique

GP503	4 DISTRIBUTEURS ARRIERE HAUT DÉBIT AVEC RÉGULATEUR DE DÉBIT. COMMANDE ÉLECTRONIQUE PAR JOYSTICK SUR SATELLITE POUR LE 1ER ET LE 2E AVEC TEMPORISATION. COMMANDES À LEVIER MÉCANIQUE POUR 3E ET 4E (2 FLOTTANTS) (8 VOIES ARRIÈRE)	<b>2.330,00</b> CHF
GR001	COUPLAGE DUO-MATIC POUR FREINAGE PNEUMATIQUE	<b>290,00</b> CHF
GX001	RACCORDS POWER BEYOND SUR CIRCUIT LS	<b>450,00</b> CHF
HC001	SYSTÈME DE FREINAGE HYDRAULIQUE DE REMORQUE SIMPLE LIGNE (NON MR)	<b>1.080,00</b> CHF

## Proposition commerciale

Equipements standard	<b>155.120,00</b> CHF
Equipements supplémentaires	<b>27.200,00</b> CHF
Prix Tarif	<b>182.320,00</b> CHF
Prix Net	<b>125.215,20</b> CHF
Montant	<b>1</b> NR

Positions	
Chargeur frontal Stoll FZ 41.29.1 Équipé avec suspension mécanique, 3eme fonction, Hydrofix d'accouplement au tracteur.	<b>10.450,00</b> CHF
Bâti de chargeur frontal, commandé depuis le joystick d'origine, montage compris.	<b>6.000,00</b> CHF
Equipement de 4 prises hydrauliques à l'avant	<b>1.400,00</b> CHF
Adaptation de la lame à neige, commande de celle-ci via les commandes d'origine du tracteur. Commande de l'électrovanne par la prise 7 pôles	<b>1.200,00</b> CHF
Forfait d'installation de l'épaveuse, installation du joystick dans la cabine du tracteur, installation des consoles d'accouplement	<b>5.000,00</b> CHF
Forfait préparation, diesel, expertise, adaptations diverses	<b>1.600,00</b> CHF
Crochet à boule sur coulisse	<b>1.000,00</b> CHF
	<b>4.000,00</b> CHF

Imonitor 3, écran tactile

Total (net)	<b>155.865,20</b>	CHF
TVA (8.1%)	<b>12.625,08</b>	CHF
<b>Total</b>	<b>168.490,28</b>	CHF
Reprises		
Rabais pour tracteur de démonstration et promotion sur stock	<b>12.419,28</b>	CHF
Rabais supplémentaire selon discussion du 20.03.2026	<b>3.071,00</b>	CHF
Reprise Deutz-Fahr 5100TTV, détails selon cahier des charges complété, en parfait état et avec tout son matériel	<b>45.000,00</b>	CHF
Deutz-Fahr K430 détails selon cahier des charges complété, en parfait état mais avec problème de marche arrière qui sort, avec tout son matériel.	<b>18.000,00</b>	CHF
<b>Total</b>	<b>90.000,00</b>	CHF

En cas de retard de paiement, l'intérêt moratoire usuel dans les banques sera calculé. Les déductions indues d'escompte seront refacturées.

Garantie : Les prestations légales de garantie (Réhabilitation et dépréciation) sont exclues. les livraisons de machines neuves assume la même garantie que celle que lui accorde l'usine concernée. Toutes prétentions plus étendues de l'acheteur sont exclues. Pour les machines et appareils d'occasions, toute garantie est exclue, sous réserve de conventions particulières en ce sens. Tout accord ou assurance d'autre nature ne sont valables que s'ils revêtent la forme écrite. Aucune retenue de paiement à titre de garantie n'est admise.

Droit de retrait. Toute raison ne peut dégager l'acheteur de ce contrat d'achat. En cas de non- réalisation du contrat par l'acheteur, la firme vendeur pourra exiger le versement conventionnel d'un montant de 15% du prix d'achat. Si le dommage subi dépasse le montant de la peine conventionnelle, la firme vendeur est en droit d'exiger de l'acheteur le paiement de la différence.

Machines / appareils repris : L'acheteur déclare expressément que l'objet de la reprise donné en paiement ne fait l'objet d'aucune prétentions ou réserves de propriété de tiers. Il assume le risque de disparition, détérioration ou dépréciation jusqu'au jour de la remise de l'objet de reprise à la firme vendeur. L'acheteur déclare expressément que l'objet de la reprise donné en paiement n'a pas été accidenté. Tout autre accord à ce sujet doit revêtir la forme écrite et être dûment signé par les deux parties.

Réserve de propriété : Jusqu'au paiement intégral du prix de vente, y compris des éventuels intérêts moratoires et frais, l'objet de l'achat reste la propriété de la firme vendeur. Elle a le droit de procéder à une mention dans le registre des réserves de propriété, en vertu de l'Art 715 CCS.

For : Le for pour le règlement de tous litiges découlant de ce contrat est au domicile du vendeur. L'acheteur se déclare d'accord avec les conditions de vente mentionnées.

L'entreprise de vente: date et signature du vendeur

.....  
L'acheteur date et signature = le contrat devient juridiquement plein droit

Avesco AG, Hasenmattstrasse 2, CH-4901 Langenthal

Commune de Servion  
Frédéric Nicolet  
Chemin du Clos-Joli 2  
1077 - Servion

Référence 464562 - 11  
Date le 28.04.2026  
Contact Fabien Duc  
Portable +41794450008  
E-Mail fabien.duc@avesco.ch  
N° client 39783

## Offre

Monsieur,

en référence à notre dernier entretien, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos produits.  
Selon votre demande nous vous remettons ci-joint notre offre pour:

### - Chargeurs à bras télescopiques Magni TH 3,5.9

Tout prochainement notre conseiller de vente **Fabien Duc (+41794450008)** prendra contact avec vous afin de vous donner tous renseignements que vous jugerez utiles.

Dans l'immédiat nous vous présentons nos salutations distinguées.

**Avesco AG**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Duc', with some loops and flourishes.

Fabien Duc

Pièces jointes:

- Offre
- Prospectus
- Conditions générales Avesco AG

28.04.2026

Avesco AG, Machines de chantier CAT • Tél./Fax 0848 CAT CAT/0848 228 228 • +41 (0)62 915 80 80 • www.avesco.ch  
UID: CHE-109.063.639 TVA • Banque: UBS AG, Zürich • BIC UBSWCHZH80A • CHF: IBAN CH86 0023 5235 4276 8146 0  
EUR: IBAN CH88 0023 5235 4244 1776 2 • USD: IBAN CH05 0023 5235 4276 8146 3

## Chargeurs à bras télescopiques Magni TH 3,5.9

[Documents  
additionnelles](#)

### Caractéristiques techniques principales:

Capacité de levage maximale:	3'500 kg
Portée maximale:	6.05 m
Capacité à hauteur maximale:	8.90 m
Moteur:	Deutz TCD 2.9-Stage V
Puissance du moteur:	55,4 kW / 75,3 CV
Transmission:	Hydrostatique
vitesse maximale:	32 km/h
Rayon de braquage avec fourches:	4'470 mm
Pneumatiques:	380/75 R20
Poid total à vide:	5'800 kg
Largeur de machine sur pneu:	2'067 mm
Hauteur au-dessus de la cabine:	1'993 mm



### Contenu de la livraison standard:

#### Télescope

La flèche télescopique robuste et durable du Magni TH 3,5.9 se caractérise par une capacité de levage de 3 500 kg et une hauteur de levage de 9 mètres. L'équipement standard comprend un circuit hydraulique avec deux connexions et une conduite d'huile de fuite sur la tête de flèche.

#### Hydraulique

L'équipement hydraulique comprend un système puissant de 315 bars et 90 l/min.

#### Chariot inférieur

La conception très compacte garantit une hauteur maximale de la machine de 1,99 mètre et une largeur de 2,0 mètres, de sorte que même les passages étroits peuvent être franchis sans encombre. La garde au sol offre également un dégagement optimal pour les surfaces irrégulières, de sorte que la machine peut facilement rouler sur des tas de terre et de gravats. L'équipement standard comprend des phares et des feux arrière à LED pour un meilleur éclairage, ainsi que des phares à LED sur le toit de la cabine à l'avant et à l'arrière.

#### Pneumatiques

380/75 R20 Crampons agricoles

#### Cabine

La cabine du TH 3.5.9, au design innovant, impressionne par son confort de première classe. Les grandes surfaces vitrées offrent une vue d'ensemble. Le siège confortable avec appui-tête offre un confort supplémentaire. Toutes les fonctions de la machine peuvent être commandées et réglées via l'écran tactile de 7 pouces.

#### Peinture

Dans les couleurs originales de Magni

#### Autres options

Grâce à l'éclairage LED de série et aux phares LED sur la cabine à l'avant et à l'arrière, tout l'environnement est éclairé de manière optimale à tout moment. La machine est équipée pour l'homologation routière suisse. Elle dispose de dispositifs d'éclairage et de signalisation complets ainsi que de tous les avertissements et panneaux nécessaires, conformément au code de la route.

#### Accessoires:

## Télescope

### **Suspension de la flèche**

Option pour ceux qui utilisent la machine sur des routes accidentées en transportant du matériel sur des fourches. Contribue à améliorer le confort de conduite global en absorbant et en réduisant considérablement les vibrations dues aux irrégularités du sol, permettant ainsi de réduire la perte de charge et d'avoir une conduite plus confortable en général.

## Hydraulique

### **Double sortie tête de flèche**

Option qui permet d'avoir une deuxième fonction auxiliaire hydraulique en tête de flèche. La gestion est confiée à un déviateur sur la tête de flèche qui peut être activé électriquement par l'opérateur.

### **Attache rapide hydraulique pour les accessoires**

Attache rapide hydraulique pratique pour l'accouplement et le désaccouplement rapides de divers accessoires par l'intermédiaire de vérins hydrauliques, avec une utilisation pratique depuis la cabine. Parfait pour augmenter l'efficacité du travail.

## Cabine

### **Climatisation**

La climatisation assure un air agréablement frais en été, évite la formation de buée sur les vitres et filtre les particules pour un air propre dans l'habitacle.

## Autres options

### **Livraison forfaitaire**

Plaque de poids, cales et autocollant de signalisation.  
Contrôle technique, documents pour l'homologation routière.

## **Attache rapide et équipement de creusement:**

### **Attache rapide Magni Q-fit**

Le télescopique Magni est équipé d'un système d'attache rapide Q-Fit innovant et breveté. Grâce au système RFID automatique, le télescopique Magni reconnaît automatiquement l'accessoire installé et s'y adapte.

### **Nacelle 250kg**

Nacelle non extensible, capacité maximale 250 kg, approuvée pour deux personnes. 1'400 x 700mm. Structure en acier galvanisé et renforcé. Plancher recouvert d'un matériau antidérapant pour une sécurité absolue en hauteur.

### **Tablier porte-fourches flottantes standard 5 tonnes**

Fourches flottantes, capacité jusqu'à 5 000 kg.  
440 mm (min.) - 1.040 mm (max.)  
Fourches: 1,200mm

### **Fourche à palettes FEM de 3,5 tonnes avec déplacement latéral**

Longueur des fourches : 1 200 mm  
Course maximale : 100 mm

### **Godet à grappin 900 litres**

Godet avec lame et grappin soudés.  
Volume du godet 900 litres  
Charge utile : 1'000 Kg  
Largeur du godet : 2'000mm

**Godet avec lame soudée 800l**

Pelle d'une capacité de 800 litres avec lame soudée.  
Largeur du godet 2'100mm

**Prix net, excl. TVA légale.**

**116'000 CHF**

## Offre de service Easy

EasyService est un produit qui permet de réaliser les travaux d'entretien prescrits des machines proposées à des prix fixes. Sont compris toutes les pièces d'entretien selon les listes de contrôle d'entretien Avesco, l'approvisionnement et l'élimination de tous les liquides, les analyses d'huile, la main d'œuvre et les frais de déplacement.

### Où se situe l'avantage de ce produit:

- L'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), en particulier le paragraphe "Maintenance des équipements" est respectée.
- Coûts pouvant être budgétisés
- Faibles coûts, grâce à l'aménagement optimal du bus de service et à la réduction des frais de transport du fait que les travaux peuvent être effectués sur place.

Service toutes les 500 h	Service toutes les 1'000 h	Service toutes les 2'000 h
1'740.00 CHF	2'640.00 CHF	3'980.00 CHF

Les prix mentionnés ici sont hors TVA.

**Machine** Chargeurs à bras télescopiques Magni TH 3,5.9  
**Délai de livraison**  
**Livraison** Langenthal  
**Garantie** **12 mois** ou **1000 heures de marche**, le premier atteint.

La garantie d'usine Cat comprend:  
 + **train de roulement** complet  
 + **système hydraulique** complet  
 + **machine de base** complet  
 + Tous les **frais de travail et déplacement** à la machine dans **toute la Suisse**

Les accessoires / équipements d'attaches / constructions spéciales / outils de creusement sont soumis aux conditions de garantie et à la durée du fabricant originale, avec une durée minimale de 12 mois (les extensions de garantie sur les accessoires peuvent être complétées séparément).

Exclusions:  
 - **Pièces d'usure** et **matériel de service**  
 - **dégâts violents**  
 - **préjudice indirect** et coûts indirects

**Conditions de paiement** Nos **conditions générales** font foi (Art. 10 GC Avesco).  
**Validité de l'offre** 10 jours net après date de la facture en sus TVA légale  
**Conditions de vente** 30 jours après la date de réception  
 annexées

Avesco AG



Fabien Duc

## Conditions générales pour les contrats portant sur des machines

### 1. Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats portant sur des machines d'Avesco AG (Avesco). Les modifications et dérogations aux présentes CG doivent être convenues dans le contrat principal. Les conditions générales du client ne sont applicables que si elles ont été acceptées par écrit par Avesco

### 2. Offre

Les offres faites par Avesco lient cette entreprise pendant 30 jours à compter de leur envoi. Les offres et les éléments d'offres ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers.

### 3. Documents et conclusion du contrat

Les prospectus et catalogues ne sont pas contractuels. Les indications figurant dans les plans, dessins, documents techniques ainsi que dans les données contenues dans les logiciels ne sont contractuelles que si ceux-ci font partie intégrante du contrat.

Tous les documents restent la propriété d'Avesco ou du fabricant. Ils ne doivent en particulier pas être copiés ou reproduits ni être rendus accessibles à des tiers sans le consentement écrit d'Avesco, et le client ne doit pas les utiliser pour réaliser lui-même les objets du contrat en cause. Les contrats entre les deux parties sont convenus par écrit.

### 4. Prix

Les prix s'entendent hors TVA, départ usine de Langenthal, selon EXW (INCOTERMS 2010), sans emballage, en francs suisses librement disponibles. Tous les frais accessoires tels que le transport, l'emballage, l'assurance, les droits de douane, les autorisations et les actes authentiques ainsi que les impôts et les redevances sont à la charge du client. Les prix peuvent être adaptés par Avesco en cas de modification des barèmes salariaux, des droits de douane, des cours des monnaies étrangères ou des prix des matières premières entre le moment de la conclusion du contrat et celui de la livraison de l'objet du contrat.

### 5. Délai de livraison, retard de livraison et transfert des risques

Le délai de livraison commence en principe avec la conclusion du contrat, mais au plus tôt cependant une fois que le client aura fourni toutes les indications et les documents requis et aura versé les éventuels acomptes à fournir. Le délai de livraison est considéré comme respecté avec l'avis au client indiquant que la chose est disponible à l'enlèvement. Si suite à l'avis indiquant que les objets du contrat sont disponibles à l'enlèvement, ceux-ci ne sont pas retirés dans les délais sans que cela soit imputable à Avesco, ils seront entreposés chez Avesco ou chez un tiers pour le compte et aux risques et périls du client. Si le délai de livraison n'est pas respecté, Avesco peut aider le client par une livraison de remplacement sans avoir à l'indemniser pour le retard.

Si une livraison de remplacement n'est pas possible, qu'il est avéré que le retard est imputable à Avesco et que le client peut prouver qu'il a subi un dommage du fait de ce retard, il sera accordé pour chaque semaine entière de retard une indemnité de retard d'un maximum 0,5%, mais au total pas plus de 5%, calculée sur le prix contractuel de la partie des livraisons qui est en retard. Les deux premières semaines de retard ne donnent pas droit à une indemnité de retard. Les prétentions du client découlant de ou en relation avec des retards dans l'exécution du présent contrat sont réglées de manière expresse et exhaustive au présent chiffre 6. Toute prétention autre ou plus étendue est exclue.

Le transfert des risques a lieu conformément aux INCOTERMS 2010, EXW.

### 6. Vérification et réception

Le client doit vérifier les objets du contrat dans les 8 jours et signaler sans délai par écrit à Avesco les défauts éventuels. Si le client ne le fait pas ou s'il utilise les objets du contrat, ceux-ci sont considérés comme acceptés.

### 7. Conditions de paiement et retard de paiement du client

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- Pour les livraisons de pièces de rechange et les réparations : 10 jours nets à compter de la facturation, sans déductions.

- Pour les contrats de vente concernant des machines : 50% à la conclusion du contrat, sans déductions ; 50% dans les 10 jours nets à compter de la facturation, sans déductions.

Si le client ne s'acquiesce pas comme convenu des créances échues, il se trouve automatiquement en demeure. Dans un tel cas, Avesco facture au client sans mise en demeure préalable un intérêt moratoire de 5% à compter de la date d'échéance. En cas de retard de paiement, Avesco se réserve expressément le droit de se départir du contrat et de réclamer au client la restitution des objets du contrat. Si Avesco résilie le contrat, le client, en plus de devoir restituer immédiatement les objets du contrat, devra verser à titre de location 5% du prix convenu pour chaque mois à compter de l'enlèvement de l'objet du contrat et jusqu'à sa restitution et payer l'usure éventuelle ainsi que les dommages aux objets du contrat ainsi que les frais de transport pour le retour desdits objets. Si le dommage subi par Avesco dépasse les prestations énumérées ci-dessus, le client doit lui rembourser le montant supplémentaire. Les dispositions ci-dessus s'appliquent par analogie aux autres cas d'inexécution du contrat de la part du client.

### 8. Réserve de propriété

Les objets du contrat, même lorsqu'ils ont déjà été enlevés, restent la propriété d'Avesco jusqu'à ce que le prix convenu, y compris l'ensemble des frais et intérêts supplémentaires, soit payé. Jusqu'à ce moment-là, ils ne peuvent être ni mis en gage, ni vendus, ni loués sans le consentement préalable d'Avesco ; le client continue à en assumer la responsabilité. Avesco est autorisé à faire inscrire une réserve de propriété au registre des réserves de propriété du domicile du client.

### 9. Assurance

Le client est tenu de conclure pour les objets qui ne sont pas ou pas entièrement payés avec effet au jour de transfert des risques toutes les assurances nécessaires telles que par exemple une assurance vol, une assurance incendie, une assurance explosion, une assurance éléments naturels, une assurance transport, une assurance machine et/ou casco machine ainsi qu'une assurance montage. Il cède à Avesco les droits aux prestations d'assurance qui en découlent en cas de sinistre.

### 10. Garantie

Avesco garantit au client que le produit qui lui a été vendu est exempt de vices de matériel, de fabrication et de construction pendant tout le délai de garantie et qu'il respecte toutes les lois et prescriptions suisses en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la réception de l'objet du contrat. Il prend toutefois fin au plus tard 18 mois après l'annonce d'Avesco indiquant que l'objet est prêt à être expédié. Si les objets du contrat changent de propriétaire avant l'expiration du délai, la garantie prend fin au moment du transfert de propriété. Le client doit informer Avesco par écrit du défaut, dans les 7 jours à compter de sa constatation. En cas de défaut, le client a dans un premier temps uniquement droit à la réparation de la part d'Avesco. Le client doit à cet effet donner à Avesco suffisamment d'occasions de remédier au défaut. Si la réparation échoue ou si elle n'aboutit que partiellement, le client a droit à une réduction du prix.

Si le client procède lui-même à des réparations de l'objet du contrat ou s'il les fait exécuter par des tiers, il le fait à ses propres frais et risques. Dans ce cas, la garantie d'Avesco prend immédiatement fin.

Avesco décline en particulier toute garantie pour les objets qui ont fait l'objet de modifications sans son consentement, ainsi que pour les dommages de quelque nature que ce soit dus à l'usure normale (notamment concernant des éléments de train de chenilles, pneus, courroies trapézoïdales et dentées, plaquettes de frein, filtres, joints, balais d'essuie-glaces, fusibles, rembourrage, ceintures et laques), à l'utilisation de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine, à la détérioration (notamment des rétroviseurs, vitres, lampes, ampoules, tuyaux et canalisations hydrauliques), à des manipulations erronées ou violentes, à des sollicitations excessives, à une utilisation et un entretien inappropriés, à des contrôles défectueux ou inexistantes, au gel, à l'utilisation de matériaux non appropriés ou de lubrifiants non prescrits par le fabricant (y c. additifs et huiles), à des accidents, des cas de force majeure ou similaires.

Concernant les accessoires (tels que les outils de creusement, attaches rapides, powerlilt, tiltrotator, cisailles, patins, fraiseuses, foreuses, marteaux, dents, fourches, rippers, lames, mais aussi constructions spéciales telles que bras modifiés, trains de roulement, chaîne cinématique électrique avec batteries, commandes de machines, télécommandes, caméras et éclairage qui n'ont pas été configurés et montés dans l'usine de fabrication), la responsabilité d'Avesco est engagée uniquement dans le cadre des obligations de garantie du fabricant concerné, mais au minimum 12 mois.

La garantie des accessoires existe indépendamment de la garantie de la machine de chantier. Une éventuelle prolongation du délai de garantie de la machine de chantier n'a par conséquent aucun effet sur le délai de garantie des accessoires. Une éventuelle prolongation de ce dernier doit être convenue séparément.

Les prétentions en garantie du client sont réglées de manière expresse et exhaustive au présent chiffre 10. Toute prétention autre ou plus étendue (notamment toute prétention en dommages-intérêts) est expressément exclue.

### 11. Exécution non conforme du contrat

Dans tous les cas d'exécution non conforme du contrat qui ne sont pas expressément réglés par les présentes conditions générales, le client doit dans un premier temps fixer à Avesco un délai supplémentaire convenable.

### 12. Responsabilité et protection des données

Avesco ne répond que des dommages qu'elle a causés elle-même directement. La responsabilité pour les dommages purement pécuniaires, les dommages indirects ainsi que pour les dommages consécutifs, y compris la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, la perte de jouissance, les coûts de capital et les frais d'acquisition de produits ou de prestations de services de substitution, est exclue dans toute la mesure autorisée par la loi. Avesco n'assume aucune responsabilité pour les éventuelles prétentions découlant de l'endommagement (par altération, effacement ou mise hors d'usage) de logiciels ou d'autres données traitées par ordinateur. En cas de force majeure, aucune des parties ne répond envers l'autre partie de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses engagements découlant du présent contrat. Si une interruption est imputable à un cas de force majeure, la durée du contrat et les délais contractuels correspondants sont prolongés de la durée de l'interruption. La responsabilité d'Avesco découlant de ou en relation avec le présent contrat ou son exécution non conforme est limitée au total à la valeur du contrat.

Les prétentions du client découlant de ou en relation avec l'exécution du présent contrat sont réglées de manière expresse et exhaustive dans les présentes conditions générales. Toute prétention autre ou plus étendue est exclue.

Moyennant le respect des dispositions légales en vigueur, Avesco a le droit, dans le cadre de la relation commerciale, de traiter les données personnelles du client.

### 13. Protection des données

Dans le cadre de la relation commerciale, Avesco AG a le droit, dans le respect des dispositions légales en vigueur, de traiter les données du client relatives à sa personne ou à son entreprise et, si cela est nécessaire à l'exécution du contrat, de les communiquer à des tiers. Nous partons du principe que vous acceptez que nous échangeons également des données avec des administrations ou des entreprises pour obtenir des renseignements concernant la solvabilité ou pour faire valoir des créances. Le client a le droit d'utiliser les données relatives à l'entreprise et les données à caractère personnel qui lui ont été transmises par Avesco uniquement pour l'exécution du contrat ou dans cette perspective. Tout traitement supplémentaire de ces données lui est interdit.

### 14. Données relatives aux machines

Les données relatives aux machines sont les données générées automatiquement par une machine concernant son état, son lieu de situation, son fonctionnement, son utilisation et tous les autres processus internes à la machine qui sont saisis électroniquement et qui sont traités, enregistrés et transmis par voie numérique.

Le produit est normalement pourvu d'un émetteur de données. Celui-ci envoie continuellement des données relatives aux machines à un serveur de données. Avesco est titulaire de tous les droits sur les données relatives aux machines. Avesco a en particulier le droit illimité dans le temps et l'espace d'enregistrer, de traiter et d'exploiter économiquement les données relatives aux machines.

Dans la mesure où les données relatives aux machines sont des données personnelles (p. ex. données de connexion), seule la clause de protection des données s'applique à de telles données.

### 15. Droit de recours

Si des personnes sont blessées ou que des biens de tiers sont endommagés du fait d'actions ou d'omissions du client ou de ses auxiliaires et qu'Avesco est mis en cause pour cela, Avesco dispose d'un droit de recours contre le client.

### 14. Droit applicable et for

Tous les litiges en relation avec ou découlant du présent contrat sont soumis au droit matériel suisse. Le for est au siège principal d'Avesco.

Langenthal, janvier 2021

28.04.2026

Avesco AG, Machines de chantier CAT • Tél./Fax 0848 CAT CAT/0848 228 228 • +41 (0)62 915 80 80 • www.avesco.ch  
 UID: CHE-109.063.639 TVA • Banque: UBS AG, Zürich • BIC UBSWCHZH80A • CHF: IBAN CH86 0023 5235 4276 8146 0  
 EUR: IBAN CH88 0023 5235 4244 1776 2 • USD: IBAN CH05 0023 5235 4276 8146 3